



Demande de carte IDNYC



French

TYPE D'APPLICATION - EN SÉLECTIONNER UNE

- Première demande (gratuite) Reposer sa candidature (la demande a déjà été effectuée mais la carte n'a jamais été reçue ; gratuit)
- Modification des informations sur la carte (vous devez apporter votre carte IDNYC expirée au Centre d'inscription pour effectuer un changement de nom ou d'adresse).
- Une carte perdue / volée / endommagée (les remplacements pour les cartes perdues, volées ou endommagées sont uniquement disponibles aux Centres d'inscription IDNYC du ministère des Finances (Department of Finance Enrollment Centers). Des frais de 10 \$ s'appliqueront à moins que le demandeur ne signe une exonération des frais en raison de difficultés financières).

LES INFORMATIONS SUR LE DEMANDEUR

1. Nom(s) :

2. Nom(s) de famille :

3. Autre(s) nom(s) utilisé(s) :

4. Adresse : NUMÉRO, RUE Numéro d'appartement / étage / suite / unité / chambre

Ville : État : N Y Code postal :

Quartier (✓ sélectionnez-en un) BRONX BROOKLYN MANHATTAN QUEENS STATEN ISLAND

5. Genre : FEMME HOMME NON DÉSIGNÉ 6. Date de naissance : M M / J J / A A A A

7. Couleur des yeux : BRUN NOISSETTE NOIR BLEU VERT GRIS PLUSIEURS - COULEURS 8. Hauteur : PIEDS POUCES

9. Téléphone : - - 10. Email :

LES VÉTÉRANS

- Cochez cette case si vous êtes un ancien combattant ayant servi dans l'armée américaine, la garde nationale ou l'armée de réserve et si vous souhaitez que la mention « Ancien combattant » soit imprimée au recto de la carte.

CERTIFICATION

11. CERTIFICATION : Je confirme que je vis dans la ville de New York ; que j'ai au moins 14 ans ; et que tous les documents soumis et déclarations effectuées sur cette demande sont à ma connaissance véridiques. J'atteste qu'en signant cette demande, j'accepte qu'une enquête soit menée par la ville de New York afin de vérifier ou confirmer les informations qui ont été soumises.

M M / J J / A A A A

SIGNATURE DU DEMANDEUR

LANGUE

FACULTATIF (veuillez remplir uniquement les informations ci-dessous que vous souhaitez voir sur la carte)

12. Préférence linguistique (incluant ASL) :

DONS D'ORGANES ET DE TISSUS

13. Registre des donneurs d'organes : pour vous inscrire au registre des donneurs d'organes Département de la Santé de l'État de New York (NYS DOH), cochez la case « oui » et apposez votre signature. Vous certifiez ainsi que vous êtes âgé(e) de 16 ans ou plus ; que vous consentez à faire don de tous vos organes et tissus pour la transplantation et la recherche ; que vous autorisez la ville de New York à transférer votre nom et vos données d'identification pour la souscription au NYS DOH ; et que vous autorisez le NYS DOH à autoriser les organismes de donneurs d'organes régis par le gouvernement fédéral et les banques de tissus et oculaires et hôpitaux agréés par le NYS à accéder à ces informations à votre décès. « Donneur d'organes » (Organ Donor) sera imprimé au recto de votre carte IDNYC. Pour être admissible, votre carte IDNYC doit inclure une adresse. Vous recevrez une lettre de confirmation et des informations complémentaires du NYS DOH, qui vous donneront la possibilité de limiter votre don.

Remarque : le consentement au don d'organes des personnes âgées de 16 à 17 ans peut être révoqué par les parents ou tuteurs au moment du décès de la personne inscrite.

Je suis âgé(e) de 16 ans ou plus et je souhaiterais être ajouté(e) au Registre des donneurs d'organe. Oui :

M M / J J / A A A A

SIGNATURE DE CONSENTEMENT DU DONNEUR :

PERSONNE À AVISER EN CAS D'URGENCE

14. Désigner une personne à aviser en cas d'urgence sur la carte : Téléphone : - -

PRÉNOM NOM

L'approbation de la demande de la carte IDNYC repose sur l'approbation de la pertinence et de la légitimité des documents fournis.

RÉSERVÉ À UN USAGE OFFICIEL UNIQUEMENT	Date :	<input type="checkbox"/> Chez : <input type="text"/>	<input type="checkbox"/> Omettre l'adresse
	Initiales :	NOM DE L'ORGANISATION	

Instructions pour la demande de la carte IDNYC

VOUS DEVEZ SATISFAIRE LES CRITÈRES SUIVANTS POUR ÊTRE ÉLIGIBLE À LA CARTE IDNYC :

1. Des documents d'un minimum de 4 points, au moins 3 de ces points doivent fournir une preuve d'identité et au moins 1 point doit fournir une preuve de résidence.
2. Au moins 1 des documents soumis doit posséder une photo, à moins que le demandeur ne soit accompagné par un gardien.
3. Au moins 1 des documents soumis doit inclure la date de naissance.

Les documents expirés ne seront pas acceptés à moins qu'ils ne soient expressément mentionnés dans le Guide des Documents.

Les documents originaux et les copies certifiées par l'organisme émetteur seront acceptés ; les documents plastifiés seront acceptés uniquement s'ils ont été à l'origine émis dans un état laminé.

UNIFORMITÉ DES NOMS

Les noms figurant sur tous vos documents doivent être cohérents. Le nom figurant sur votre demande de carte IDNYC doit être le même que celui figurant sur votre pièce d'identité prouvant le mieux votre identité (passeport, permis de conduite, certificat de naissance, carte d'identité consulaire, etc.) à moins que vous ne présentiez également une ordonnance d'un tribunal, un certificat de mariage ou un autre document délivré par le gouvernement établissant votre changement de nom légal. Dans l'éventualité où un demandeur présente deux pièces d'identité qui ont une valeur égale en matière de points, la demande IDNYC doit également afficher le nom sur le document qui comporte une photo.

EXIGENCE CONCERNANT L'ÂGE

L'âge minimal pour appliquer pour une carte IDNYC est de 14 ans. Les demandeurs de plus de 14 ans peuvent appliquer sans tuteur ou gardien légal.

LES DEMANDEURS ÂGÉS ENTRE 14 ET 21 ANS SANS IDENTIFICATION AVEC PHOTO OU PREUVE DE RÉSIDENCE

Un demandeur âgé entre 14 et 21 ans qui ne possède pas d'identification avec photo ou de preuve de résidence peut appliquer s'il est accompagné d'un gardien qui peut présenter une preuve de relation entre le gardien et le demandeur. Un préposé admissible est un le père ou la mère de sang, un parent adoptif, un beau-parent, un tuteur légal, un parent de famille d'accueil, un(e) employé(e) autorisé(e) de l'administration des services à l'enfance (ACS) de la ville de New York ou une agence d'adoption de l'ACS, désigné(e) par le Bureau pour la relocalisation des réfugiés du Département de la Santé et des Services sociaux des États-Unis.

LES DEMANDEURS QUI PRÉSENTENT DES HANDICAPS SANS IDENTIFICATION AVEC PHOTO OU PREUVE DE RÉSIDENCE

Indépendamment de l'âge, un demandeur handicapé qui ne possède pas d'identification avec photo ou de preuve de résidence peut appliquer s'il est accompagné d'un gardien qui peut présenter une preuve de relation entre le gardien et le demandeur. Les gardiens éligibles pour les demandeurs de tout âge incluent : **les employés autorisés** du Bureau de l'État de New York pour les personnes ayant un handicap de développement (OPWDD), le département de la santé de l'État de New York (NYS DOH), le Bureau de la santé mentale de l'État de New York (NYS OMH), le Département de santé et d'hygiène mentale de la ville de New York (NYC DOHMH), ACS, une agence de famille d'accueil ACS désignée, ou bien un fournisseur OPWDD, NYS DOH ou NYC DOHMH, incluant **les employés des établissements de soins en résidence** sous la tutelle de, certifiés ou financés par le OPWDD, le NYS OHM, le NYS DOH ou le NYC DOHMH; **le cohabitant du demandeur** qui a été désigné par le OPWDD comme étant une personne avec une déficience de développement ; ou le **bénéficiaire représentatif de sécurité sociale du demandeur**.

TOUS LES DEMANDEURS QUI APPLIQUENT EN TANT QUE GARDIEN

Un demandeur avec un gardien doit également fournir au moins 2 points qui prouvent l'identité, incluant une la date de naissance. Le demandeur et le gardien doivent également fournir une preuve de ses relations avec son tuteur/gardien comme indiqué dans la section gardien du Guide des Documents. Le gardien doit également fournir au moins 3 points qui prouvent l'identité, incluant une forme d'identification avec photo. Si le demandeur n'est pas en mesure de fournir un document de preuve de résidence, le gardien peut établir sa propre preuve de résidence en utilisant l'un des documents de preuve de résidence indiqués dans le Guide des Documents et en fournissant une attestation que le demandeur demeure avec le gardien.

LA RÉSIDENCE POUR LES DEMANDEURS QUI SONT SANS ABRI OU BIEN QUI SONT DES VICTIMES DE VIOLENCE DOMESTIQUE

Tous les demandeurs de la carte IDNYC, à l'exception des personnes sans une adresse à domicile ou les victimes de la violence domestique, sont requis de fournir une adresse à domicile. Un demandeur qui réside dans un centre pour sans-abri peut fournir une lettre avec l'adresse du refuge, en indiquant qu'il est demeuré à cet endroit pendant plus de 15 jours et que le centre permet aux résidents de demeurer à la résidence pendant au moins 30 jours. Un demandeur qui ne possède pas d'adresse à domicile ou bien une victime de violence domestique est tenu(e) de fournir une preuve de résidence dans la Ville de New York, mais peut désigner un organisme sans but lucratif ou un établissement religieux dont l'adresse apparaîtra sur la carte comme l'adresse « Chez » du demandeur. Les cartes IDNYC qui n'affichent pas une adresse, ou bien qui affichent une adresse « Chez », ne seront pas acceptées dans certaines circonstances.

Les boîtes postales ne sont pas permises à moins que le demandeur ne fournisse une preuve qu'il ou elle fait partie du Programme de confidentialité en matière d'adresse de l'État de New York (NYS Address Confidentiality Program) ou bien réside dans un refuge pour les victimes de violence domestique dans la ville de New York.

DÉSIGNATION DE VÉTÉRAN

Si vous êtes un Vétéran des États-Unis, vous pouvez avoir « Vétéran » imprimé sur le devant de votre carte IDNYC. Pour appliquer, vous aurez besoin d'une copie originale ou certifiée des documents indiqués ci-dessous dans la section Preuve de statut de vétéran du Guide des Documents. Si vous avez besoin d'aide pour obtenir la preuve de votre service militaire, le Département des Services aux anciens Combattants de la ville de New York peut vous aider. Vous pouvez les contacter sur le site internet www.nyc.gov/veterans ou en appelant le 311.

CARTES DE REMPLACEMENT

Une demande pour le remplacement d'une carte perdue, volée ou endommagée comporte des frais de 10 \$, à moins que le demandeur ne signe une exonération des frais en raison de difficultés financières. Les cartes de remplacement sont disponibles aux centres d'inscription IDNYC du ministère des Finances (Department of Finance Enrollment Centers).